

SOCIETE ROYALE SAINT-HUBERT a.s.b.l.

Pour l'amélioration des races canines en Belgique



KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ SINT-HUBERTUS v.z.w.

Tot verbetering van de hondenrassen in België

NCSA - CNAS

Notice à tous les vétérinaires

Concernant l'examen de la dysplasie de la hanche (HD), la dysplasie du coude (ED) et la dysplasie de l'épaule (SD), depuis quelques mois, une nouvelle procédure est d'application pour l'évaluation de HD, ED et SD chez les chiens.

Procédure

Pour toutes les procédures, les radiographies, soit sur cliché soit sur CD (**format Jpg**), plus le formulaire de demande (appendice 1) et une copie du pédigrée original, portant le cachet du vétérinaire, sont à envoyer par recommandé à

SRSH

« Service HD »

Avenue Albert Giraud 98

1030 Bruxelles

Le procédé au niveau de SRSH se déroule de la façon suivante :

* Les clichés sont scannés. Tous les clichés scannés sont :

1. archivés par la SRSH
2. envoyés aux membres de la commission d'examen sous un numéro de suite, de façon *anonyme*, avec les seules mentions de la race et de la date de naissance.

* Les membres de la commission envoient leur évaluation au président de la commission (Prof. Dr. Vét. F. Snaps, Université de Liège) qui peut conclure soit qu'il y a un consensus suffisant entre les membres de la commission, et attribuer dès lors la classe, soit que le consensus est insuffisant. Dans tous les cas, les clichés font l'objet d'une discussion au cours de la réunion mensuelle où les membres de la commission prennent ensemble une décision.

* A l'occasion de la réunion de la commission, tous les dossiers sont signés par le président. Pendant la réunion de la commission, des remarques éventuelles sur la qualité technique des clichés sont notées sur un formulaire ad hoc (appendice 2) et signées par le président. Au cas où la qualité technique des clichés ne permet pas d'évaluation, cela est noté sur le même formulaire, avec mention de la nature du problème technique. Ce formulaire est envoyé au vétérinaire sous pli séparé.

* Le service HD envoie le certificat du résultat au propriétaire, sous pli recommandé contenant les clichés originaux. Une copie du résultat est jointe à cet envoi, sous enveloppe fermée à l'attention du vétérinaire. En même temps, une brochure est éditée en partenariat avec Royal Canin, envoyée au propriétaire, qui explique en termes clairs, illustrations à l'appui, sur quelles bases la répartition en classes se fait.

Procédure en appel

Au cas où le propriétaire ou le vétérinaire n'est pas d'accord avec le résultat, une procédure en appel (comme mentionné au verso du certificat) peut être introduite par le propriétaire. Cette procédure exige que de nouvelles radiographies soient faites, au moins six mois après les radiographies originales. Pour les hanches, il est nécessaire de faire un cliché dans la position 2 (hanches pliées), en plus du cliché en position 1 (hanches étendues). Les clichés sont scannés et envoyés à un expert étranger pour évaluation. Le jugement de celui-ci est définitif et sans appel, et il est marqué sur le pédigrée. L'attestation HD originale et le pédigrée original doivent être joints.



Réévaluation

Le propriétaire peut demander un nouvel examen s'il n'est pas d'accord avec le résultat de l'évaluation par la commission précédente. Le cas échéant, un nouveau dossier est ouvert et la procédure normale est appliquée, basée sur les clichés originaux. Les radiographies (Rx) de la Faculté vétérinaire de l'Université de Gand sont actuellement archivées auprès de la SRSH.

Les radiographies peuvent être :

- enlevées dans les bureaux de la SRSH : frais 5 EUR
- envoyées par les services de la SRSH : frais 15 EUR
- jointes directement au dossier du nouvel examen quand le propriétaire
- introduit une demande de réévaluation : frais nihil.

Le propriétaire envoie une demande de réévaluation, (voir site web ou demander auprès de la SRSH), l'original du pédigrée et l'original du certificat HD à la SRSH, Av. Albert Giraud 98 à 1030 Bruxelles, à l'attention de « Task Force HD ».

La possibilité de réévaluation est justifiée parce que l'évaluation se fait de façon anonyme et par une autre commission que celle qui a fait la première évaluation. De plus, grâce aux améliorations technologiques, une évaluation plus détaillée de certains clichés est possible, et la commission actuelle applique les critères qui ont été adaptés récemment par la FCI (FCI workshop Copenhague 18-19 mars 2006, publiés en 2008). Le résultat de la réévaluation sera inscrit sur le pédigrée. Si le propriétaire n'est pas d'accord avec le résultat du nouvel examen, il peut entamer la procédure en appel contre la décision de la commission actuelle, suivant les conditions usuelles.

Evaluation HD de chiens belges à l'étranger

La FCI déclare que l'évaluation HD doit toujours se faire dans le pays où le chien est enregistré, et pas dans le « pays d'origine ». Il faut viser un traitement égal de tous les chiens de la même race, et de tous les chiens de races différentes. La SRSH adhère à ce principe.

Evaluation HD de chiens importés

L'évaluation de hanches et/ou de coudes et/ou d'épaules d'un chien qui est importé de l'étranger se fait suivant les directives suivantes.

Un chien est né dans le pays A et déménage vers la Belgique.

Si le transfert se fait avant l'âge où des clichés des hanches peuvent être faits (donc avant 12 ou 18 mois suivant la race, ou suivant la réglementation dans le pays A), l'évaluation HD doit se faire en Belgique.

Si l'importation se fait après l'âge minimal pour la prise des clichés des hanches, il y a 3 possibilités :

1. Soit l'évaluation se fait dans le pays A (où elle a été faite avant le transfert). Le résultat de l'évaluation dans le pays A est reconnu par la SRSH pour autant qu'il y ait un accord entre le pays A et la Belgique au sujet de la reconnaissance mutuelle des résultats HD.
2. S'il n'y a pas pareil accord, le propriétaire peut présenter les clichés originaux sur film ou une copie digitale où l'identité du chien est marquée de façon ineffaçable, pour évaluation par la commission nationale en Belgique, suivant la procédure normale.
3. Au cas où il n'y a pas de clichés ou au cas où le propriétaire ne dispose pas des clichés originaux ou ne peut en disposer, de nouveaux clichés doivent être faits qui seront examinés suivant la procédure d'usage. L'administration SRSH peut marquer le résultat de l'examen HD sur le pédigrée original pour autant que celui-ci ait été introduit sous pli recommandé.



L'administration SRSH peut marquer le résultat de l'examen HD sur le pédigrée original pour autant que celui-ci ait été introduit sous pli recommandé.

Appendice 1 :

Formulaire de demande pour HD, ED ou SD

Appendice 2 :

Exemple de formulaire pour la notification de défauts techniques

Appendice 3 :

Liste des races soumises obligatoirement à l'évaluation HD. Cette liste sera adaptée dans un proche avenir. Veuillez consulter notre site www.srsh.be.

Tarif

1. Ouverture d'un **nouveau dossier**, y compris l'envoi par recommandé du résultat et des clichés originaux

- Evaluation des hanches (HD) 50€ + 21% TVA = 60.50 €
- Evaluation des coudes (ED) 50€ + 21% TVA = 60.50 €
- Evaluation des épaules (SD) 50€ + 21% TVA = 60.50 €
- Evaluation hanches + coudes 50€ + 8€ + 21% TVA = 70.18 €
- Evaluation hanches + épaules 50€ + 8€ + 21% TVA = 70.18 €
- Evaluation coudes + épaules 50€ + 8€ + 21% TVA = 70.18 €
- Evaluation HD + ED + SD 50€ + 16€ + 21% TVA = 79.86€

2. Ouverture d'un **dossier de réévaluation**, y compris l'envoi du résultat et des clichés originaux : voir 1.

3. **Procédure d'appel**

Toute la procédure, y compris l'envoi par recommandé du résultat et des clichés originaux :

100 € (TVA 21% incluse)



Examen radiographique pour le dépistage de la dysplasie des hanches (HD).

Pour le dépistage de la dysplasie des hanches la Commission Nationale applique les recommandations de la FCI (Fédération Cynologique Internationale).

Technique

- L'âge minimum du chien doit être 12 mois.
- Le vétérinaire doit vérifier l'identité du chien.
- Le chien doit être sous sédation pour permettre un relâchement musculaire suffisant.
- La radiographie doit montrer la région qui s'étend des grassets aux ailes de l'ilium comprises; ni moins, ni plus.
- L'orientation du chien (lettre Gauche ou Droite) doit être marquée sur la radiographie. Les données administratives (nom du chien, numéro du pédigrée, identification et date de l'examen) doivent être appliquées sur la radiographie de façon à ne pas cacher les structures osseuses importantes.
- Le contraste, l'exposition et la netteté doivent être tels que toutes les structures osseuses soient bien visibles et puissent être évaluées. Le bord acétabulaire dorsal (DAR) doit être clairement visible.

Position

- La position du bassin doit être strictement symétrique, aussi bien au niveau des ailes iliaques qu'au niveau des forams obturateurs.
- Les fémurs doivent être parallèles et dans l'axe longitudinal du bassin.
- Les rotules ne peuvent pas toucher la corticale.

Envoi de la radiographie

- On ne peut envoyer qu'une seule radiographie par chien (dans des cas exceptionnels deux photos sont acceptées). Le vétérinaire assume la responsabilité du choix de la radiographie correcte.
- La radiographie peut être envoyée sur film.
- Lorsqu'elle est envoyée de façon digitale, le format .jpeg ou .jpg doit être utilisé. Chaque CD ne peut contenir que la/les radiographie(s) d'un seul chien.
- Le pédigrée original doit être estampé par le vétérinaire et soussigné. La date de l'examen doit être marquée. Une copie du pédigrée doit être envoyée à la SRSH.
- La radiographie doit être accompagnée d'un formulaire dûment complété. Il est permis d'envoyer le formulaire scanné par message électronique, en même temps que la radiographie digitalisée. Dans ce cas il est nécessaire d'obtenir l'accord préalable de l'administration HD de la SRSH (HD@SRSH.be).
- Le chien doit être officiellement enregistré au nom d'un propriétaire Belge avant que l'évaluation par la CNAS puisse avoir lieu.

Interprétation des radios

- La commission peut refuser d'évaluer certaines radiographies qui ne donnent pas satisfaction du point de vue technique. Dans ce cas, le vétérinaire en sera informé par lettre.
- A la demande du vétérinaire, le résultat de l'évaluation par la Commission Nationale peut être envoyé à celui-ci par message électronique, lorsque le vétérinaire mentionne son adresse électronique sur le formulaire.



Examen radiographique pour le dépistage de la dysplasie des coudes (ED).

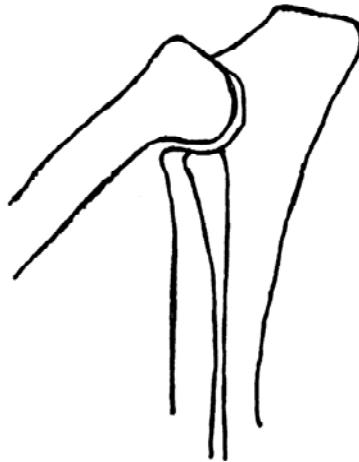
Pour le dépistage de la dysplasie des coudes la commission nationale applique les recommandations de la IEWG (International Elbow Working Group).

Technique

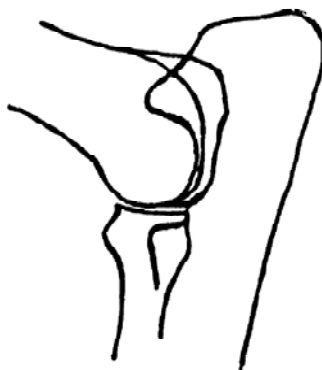
- L'âge minimum du chien est de 12 mois
- La date de l'examen et l'identification du chien doivent apparaître sur les radios (voir radiographie des hanches).
- Les deux coudes doivent être radiographiés avec mention du coté gauche/droit.
- Les coudes sont appliqués directement sur la cassette.
- Il est indiqué de diaphragmer correctement afin d'obtenir des radios nettes.

Positions (voir illustrations)

- Incidence médio-latérale en flexion afin de dégager l'olécrane de la fosse olécranienne



- Incidence médio-latérale en position neutre (environ 110°)





- Incidence cranio-caudale avec 15 ° de pronation, de telle façon que l'olécrane touche juste la corticale de l'humérus et que le processus coronoïde médian soit mis en évidence



Interprétation des radios

Le diagnostic de dysplasie est d'application lorsque le moindre degré d'arthrose est visible, ou en présence d'une lésion primaire, telle que:

- Fragmentation du Processus Coronoïde Médian (FCPM)
- Non Union du Processus Anconé (NUAP)
- Ostéochondrite du Condyle Médian de l'humérus (OCD)
- Incongruité Articulaires (IC)

Résultat

- Grade 0 : absence de signes d'arthrose, pas de lésion primaire.
- Grade 1 : arthrose avec ostéophyte de moins de 2 mm
- Grade 2 : arthrose avec ostéophyte entre 2 et 5 mm
- Grade 3 : soit arthrose avec ostéophyte de plus que 5 mm, soit présence d'une lésion primaire.

La commission peut refuser d'évaluer des radios qui ne satisferont pas aux exigences techniques énumérées ci-dessus.

hd@srsh.be

Examen radiographique pour le dépistage de la dysplasie des épaules (ED).

Position

- chaque épaule séparément simplement un cliché médio-latérale.
- bien tirer l'autre patte en arrière, surtout bien faire attention que l'image de l'épaule ne se superpose pas avec celle de la trachea.

SOCIETE ROYALE SAINT-HUBERT a.s.b.l.

Pour l'amélioration des races canines en Belgique



KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ SINT-HUBERTUS v.z.w.

Tot verbetering van de hondenrassen in België

Appendix 1

Commission Nationale pour la détection des Affections du Squelette - CNAS

DEMANDE :

HD

ED

SD

Coordonnées du vétérinaire :

CACHET :

Nom	_____		
Rue	_____	N°	_____
CP	_____	Commune	_____
Tél. :	_____	e-mail:	_____
N° d'accréditation (facultatif)	_____	N° d'ordre:	_____

Informations concernant la prise des clichés :

Le chien a reçu un sédatif* :	<input type="checkbox"/> Oui, _____	<input type="checkbox"/> Non			
Positionnement :	<input type="checkbox"/> très facile	<input type="checkbox"/> facile	<input type="checkbox"/> difficile	<input type="checkbox"/> impossible	
Nombre de clichés pris:	_____	Nombre de clichés envoyés:	_____	Date de l'examen:	_____

Identification du chien:

Nom complet	_____	Sexe :	<input type="checkbox"/> Mâle	<input type="checkbox"/> Femelle	
Race	_____	Date de naissance	_____	_____	
N° de Pédigrée	_____				
N° de Tatouage	_____	N° de Chip	_____		
Pédigrée du père	_____	Pédigrée de la mère	_____	Pédigrée du père de la mère	_____
Poids du chien	_____	kg			
Le chien boite-t-il ?	<input type="checkbox"/> Oui (légèrement; modérément; fort **)	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> pas évalué		
Existence de clichés précédents ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> non			
Intervention(s) chirurgicale(s) préalable(s)?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> non			

Coordonnées du propriétaire :

Nom	_____	Prénom	_____
Rue	_____	N°	_____
CP	_____	Commune	_____
Tél. :	_____	e-mail:	_____

(* La FCI impose la sédation du chien afin d'obtenir une relaxation des muscles)

(** biffer la mention inutile)

Par la signature de ce document, le vétérinaire et le propriétaire du chien déclarent que l'identité du chien a été vérifiée, que l'original du pédigrée a été estampillé et que toutes les données de ce formulaire sont exactes. Un faux en écriture résulte en la destruction du dossier et exclut les 2 parties de la participation au fonctionnement de NCSA-CNAS. Les informations et résultats sont sauvegardés dans une base de données médicale et peuvent être utilisés anonymement pour la recherche scientifique.

Date :

Signature du vétérinaire :

Signature du propriétaire :

SOCIETE ROYALE SAINT-HUBERT a.s.b.l.

Pour l'amélioration des races canines en Belgique



KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ SINT-HUBERTUS v.z.w.

Tot verbetering van de hondenrassen in België

Appendix 2

NCSA - CNAS

Technische opmerkingen bij de ingestuurde radiografie. Remarques techniques concernant la radiographie envoyée.

Dossier nummer/dossier numéro:

Geachte collega,
Cher collègue,

De röntgenopname van deze hond werden door de commissie wel/niet beoordeeld.
La radiographie de ce chien a été jugée/refusée par la commission

De commissie wijst u op één of meerder problemen:
La commission vous informe des problèmes techniques suivants:

- onderbelichting/overbelichting
sous-exposition/sur-exposition
- onvoldoende contrast
contraste insuffisant
- afwezigheid van markering Li/Re
absence de marqueur G/D
- onjuiste positionering van het bekken
bassin non symétrique
- niet parallelle ligging van de femora
fémurs non parallèles
- rotatie van de achterbenen (knie-schijven niet gecentreerd)
rotation des fémurs (rotules non centrées)

U wordt verzocht in de toekomst met deze opmerking(en) rekening te willen houden.
La commission vous demande de respecter ces remarques techniques pour vos radiographies futures.
Oprechte collegiale groeten/salutations confraternelles,

Getekend/signé: Prof. Dr. vet. Snaps
Voorzitter van de Nationale Commissie voor Skeletafwijkingen (NCSA)
Président de la Commission Nationale des Affections du Squelette (CNAS)



DYSPLASIE DE LA HANCHE (HD)

- Maladie congénitale de la hanche. L'examen de dépistage, avant de reproduire, est obligatoire pour:

Race	dès	Age Min.
American Staffordshire Terrier	01/07/2008	12 m
Appenzeller Sennenhund		12 m.
Beauceron	01/07/2009	12 m
Berner Sennenhund		18 m.
Border Collie	01/01/2008	12 m.
Chien de Montagne des Pyrénées	01/01/2008	18 m.
Deutscher Schäferhund		12 m.
Dobermann		12 m.
Entlebucher Sennenhund		12 m.
Golden Retriever		12 m.
Grosser Schweizer Sennenhund		18 m.
Hovawart	01/01/2008	18 m.
Labrador Retriever		12 m.
Leonberger		18 m.
Newfoundland		18 m.
Perro de Agua Espanol	01/01/2009	12 m
Rottweiler		12 m.
Shar Pei		12 m.
Vizsla	01/01/2010	12 m
Weimaraner	01/01/2011	12 m

Les chiens déclarés **HD/A** et **HD/B** peuvent servir à la reproduction.

Les chiens déclarés **HD/C** peuvent être utilisés à condition d'être accouplés avec un chien déclaré **HD/A** ou **HD/B**.

Les chiens déclarés **HD/D** et **HD/E** sont interdits pour la reproduction.

- Egalement obligatoire, avant de reproduire, pour les races suivantes qui sont encore en observation:

Race	Nés à partir du	Age Min.
Berger de Brie	01/01/2000	12 m.
Berger Picard	01/01/1997	12 m.
Cane da Pastore Bergamasco	01/01/1986	18 m.
Cane da Pastore Maremmano - Abruzzese	01/01/1986	18 m.
Chow Chow	01/01/1986	12 m.
Kaukasischer Schäferhund	01/01/1986	18 m.
Komondor	01/01/1986	18 m.
Kuvasz	01/01/1986	18 m.
Owczarek Podhalanski	01/01/1986	18 m.
Sarplaninac	01/01/1986	18 m.
Slovensky Cuvac	01/01/1986	18 m.
Tibetan Mastiff (Do-Khyi)	01/01/1998	18 m.

Dans un premier temps, tous les résultats sont admis.

Suite aux recommandations de la FCI, l'examen de dépistage HD doit avoir lieu dans le pays d'enregistrement du chien; la S.R.S.H. suit ces recommandations ce qui signifie l'examen de dépistage HD doit être fait par la Commission HD.